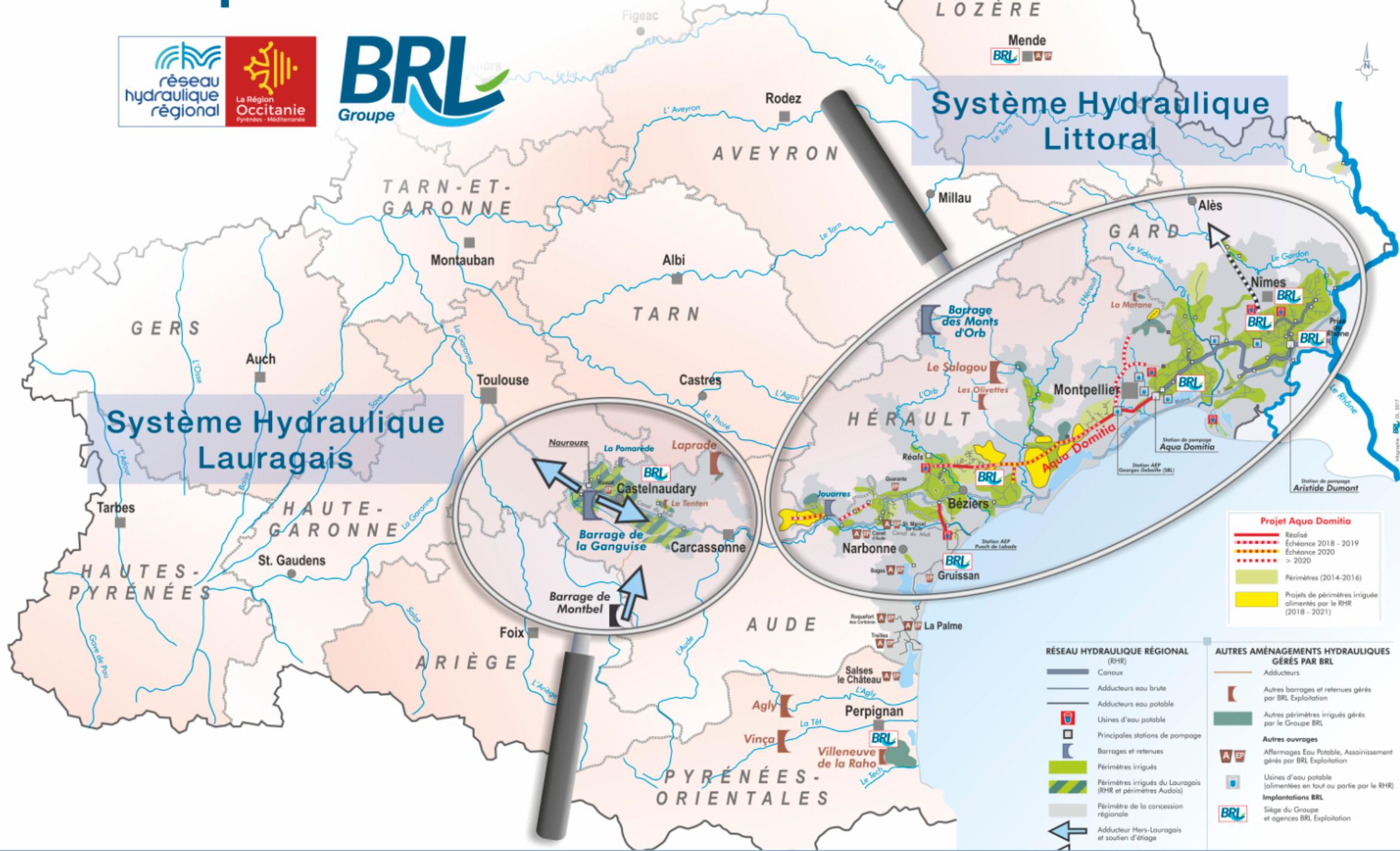


9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'usage de l'eau : quels dispositifs actuels ?

Gaëtan DEFFONTAINES – BRL Exploitation



Système Hydraulique Lauragais

Système Hydraulique Littoral

Projet Aqua Domitia

- Réalisé
- Échéance 2018 - 2019
- Échéance 2020
- > 2020
- Périmètres (2014-2016)
- Projets de périmètres irrigués alimentés par le RHR (2018 - 2021)

RÉSEAU HYDRAULIQUE RÉGIONAL (RHR)

- Canaux
- Adducteurs eau brute
- Adducteurs eau potable
- Usines d'eau potable
- Principales stations de pompage
- Barrages et retenues
- Périmètres irrigués
- Périmètres irrigués du Lauragais (RHR et périmètres Audois)
- Périmètre de la concession régionale
- Adducteur Hers-Lauragais et soutien d'étiage

AUTRES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES GÉRÉS PAR BRL

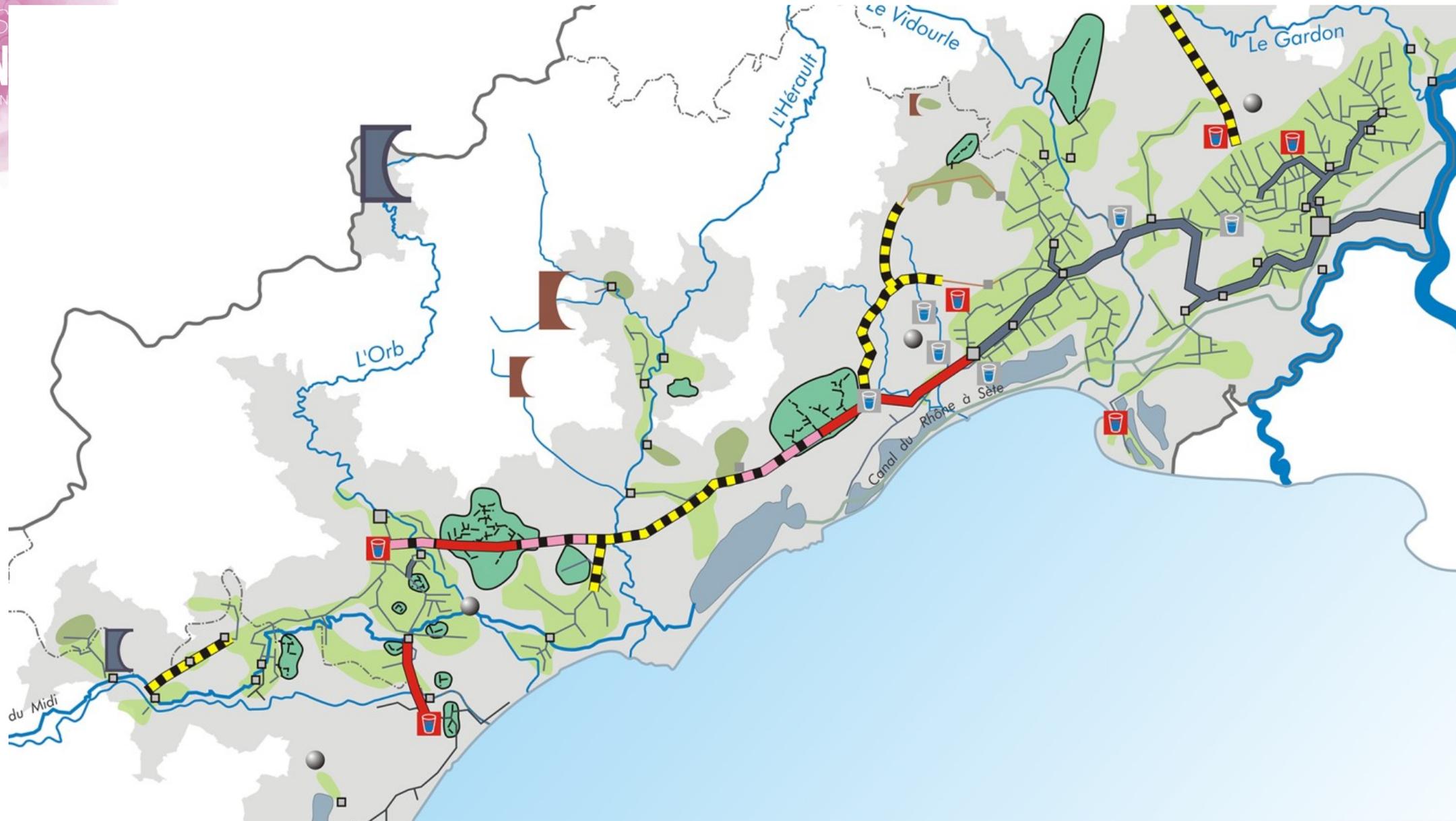
- Adducteurs
- Autres barrages et retenues gérés par BRL Exploitation
- Autres périmètres irrigués gérés par le Groupe BRL
- Autres ouvrages
- Affermages Eau Potable, Assainissement gérés par BRL Exploitation
- Usines d'eau potable (alimentées en tout ou partie par le RHR)
- Implantations BRL
- Siège du Groupe et agences BRL Exploitation

Evolution sur les réseaux existants

- Données générales du Réseau Hydraulique Régional (Hors Lauragais)
 - Surface irriguée 40 000ha annuellement, 100 000ha équipés
 - Consommation agricole : 65 Mm³ (2017)
- Evolution des souscriptions/ débit utilisé
 - Accroissement sur Secteurs équipés (réductions entre les années 80 et 2010)
 - Nouvelles extensions (premières depuis 15 ans)
- Augmentation de consommation par m³/h
 - Année 2016 très forte consommation à l'Ouest,
 - Année 2017 grosse consommation, + Est
- Tarification en vigne (HT): **150€/ha**
 - Part fixe par ha (base 5ha) = 74€
 - Part variable 750m³/ha = 75€



Avancement des extensions en 2017

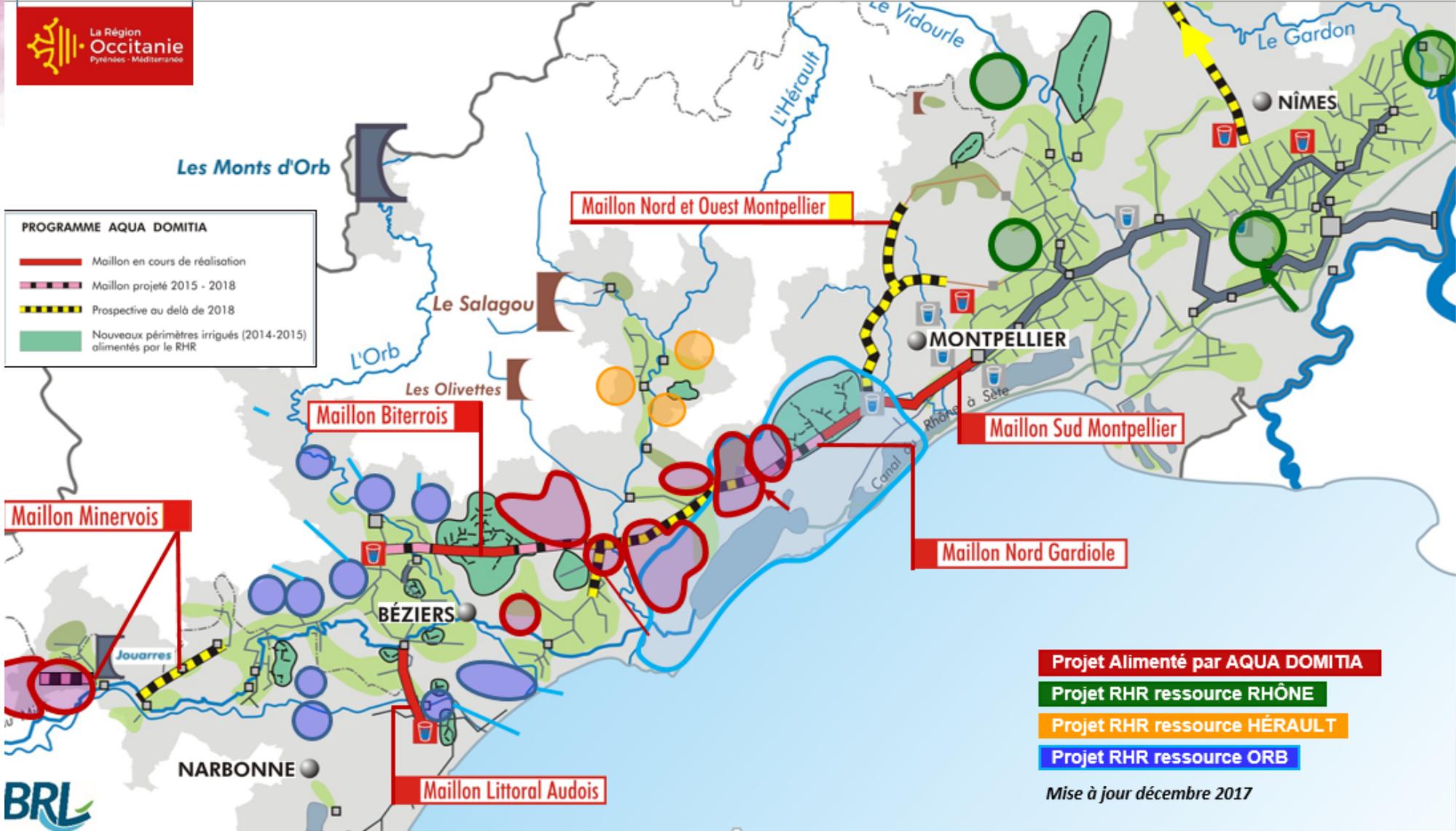


9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Inventaire global des projets portés à la connaissance de BRL

➔ Plus de 10 000 ha pouvant être alimentés à partir du RHR



Les conditions de réalisation d'une extension

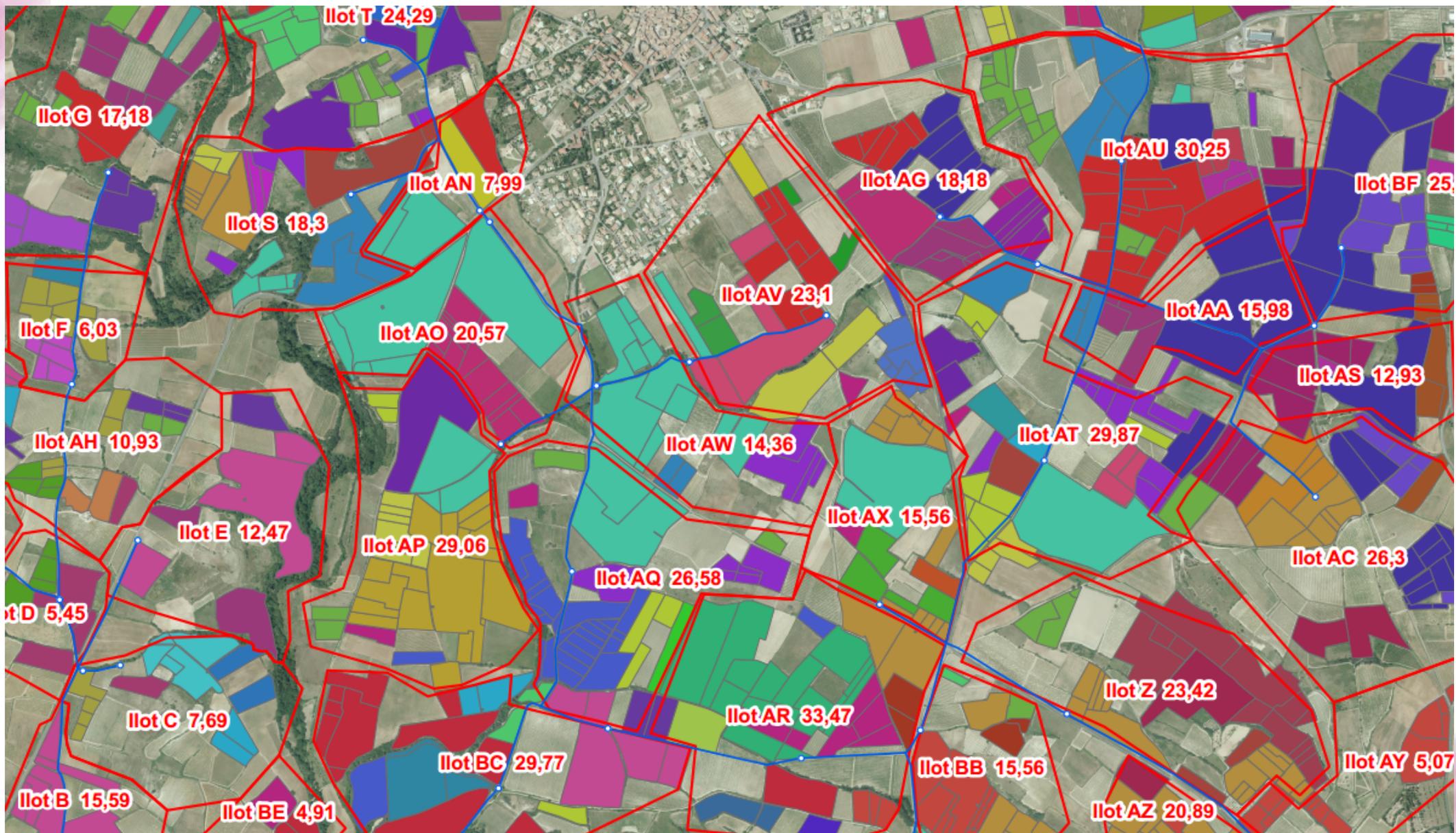
Premières étapes

- Avoir une volonté forte d'un territoire,
- Trouver un porteur de projet : Coopérative, Collectivité, ASL ou ASA, BRL, Collectif d'agriculteurs,...
- Etudier les potentialités hydrauliques :
 - Raccordement sur une borne existante, individuel ou collectif,
 - Densification / extension limitée, intégré au réseau BRL ou ASA existante,
 - Nouveau périmètre



Engagements des viticulteurs

9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Les conditions de réalisation d'une extension : nouveau périmètre ou grande extension

- Si niveau d'investissement élevé,
 - Besoins des aides du Programme Développement Rural (Région), jusqu'à **80%** de financement => Europe, Région et Département, + **20%** des bénéficiaires
- 2 niveaux de sélection :
 - 1. Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)**
 - 👉 Orientation d'un point de vue stratégique et notamment ressource = AMI étude
 - 👉 Niveau « étude faisabilité » du nouveau périmètre = AMI Travaux
=> sélection/liste d'attente/rejet
 - 2. Appel à Projets (AAP)- mesure 4.3.3. ou 4.3.2. (si substitution ressource)**
 - 👉 Etude préalable investissement, accord des gestionnaires de la ressource, acceptation environnementale du projet, ... => classement selon grille d'évaluation

« Soutien aux infrastructures hydrauliques »



Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

1. Présentation du projet et calendrier prévisionnel

- Présentation du territoire et du périmètre desservi,
- Cultures concernées,
- Ressource en eau mobilisée (8/10 ans),
- Coût prévisionnel du projet, coût / hectare ...
- Calendrier de travaux envisagé

Critère essentiels :

- **répondre aux critères d'éligibilité à la mesure du PDR**
- **calendrier compatible avec dépôt du dossier à l'AAP suivant l'AMI.**
- **projet suffisamment mature pour aboutir dans le calendrier fixé.**



Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC ROUSSILLON

2. Volet environnemental

- Gestion économe de l'eau
 - gestion et contrôle de la consommation en eau
 - Accompagnement des nouveaux irrigants (*appui ind., formations collectives, engagements des futurs irrigants et des structures économiques ...*)
- Autres approches en faveur de la protection de l'environnement
 - Groupes culture raisonnée, lutte biologique, agro-écologie, ...
 - Performance énergétique et économies d'énergie du projet.

👉 Critère essentiels :

- **assurer les meilleures garanties pour une gestion raisonnée de l'irrigation et des projets vertueux sur le plan environnemental**



Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC-ROUSSILLON

3. Volet économique

- **Structures économiques impliquées**
 - Dynamisme économique, stratégie commerciale et modes de valorisation
 - Maîtrise de l'approvisionnement (aspect qualitatif et quantitatif)
- **Irrigation et stratégie économique**
 - Intérêts de l'irrigation pour les entreprises, valeur ajoutée et rentabilité du projet
 - Retour d'investissement pour les exploitations agricoles
- **Enjeux de l'irrigation : besoins avérés et réguliers**



Critère essentiels :

- Sélection des projets les plus dynamiques, présentant des garanties sur la stabilité des structures
- L'irrigation doit être un élément de la stratégie des entreprises pour la maîtrise de leur approvisionnement, mais pas le seul.
- Réelle plus-value économique de l'irrigation (pas simplement « assurantielle »)



Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN

LANGUEDOC-ROUSSILLON

4. Volet aménagement du territoire/ couts investissements

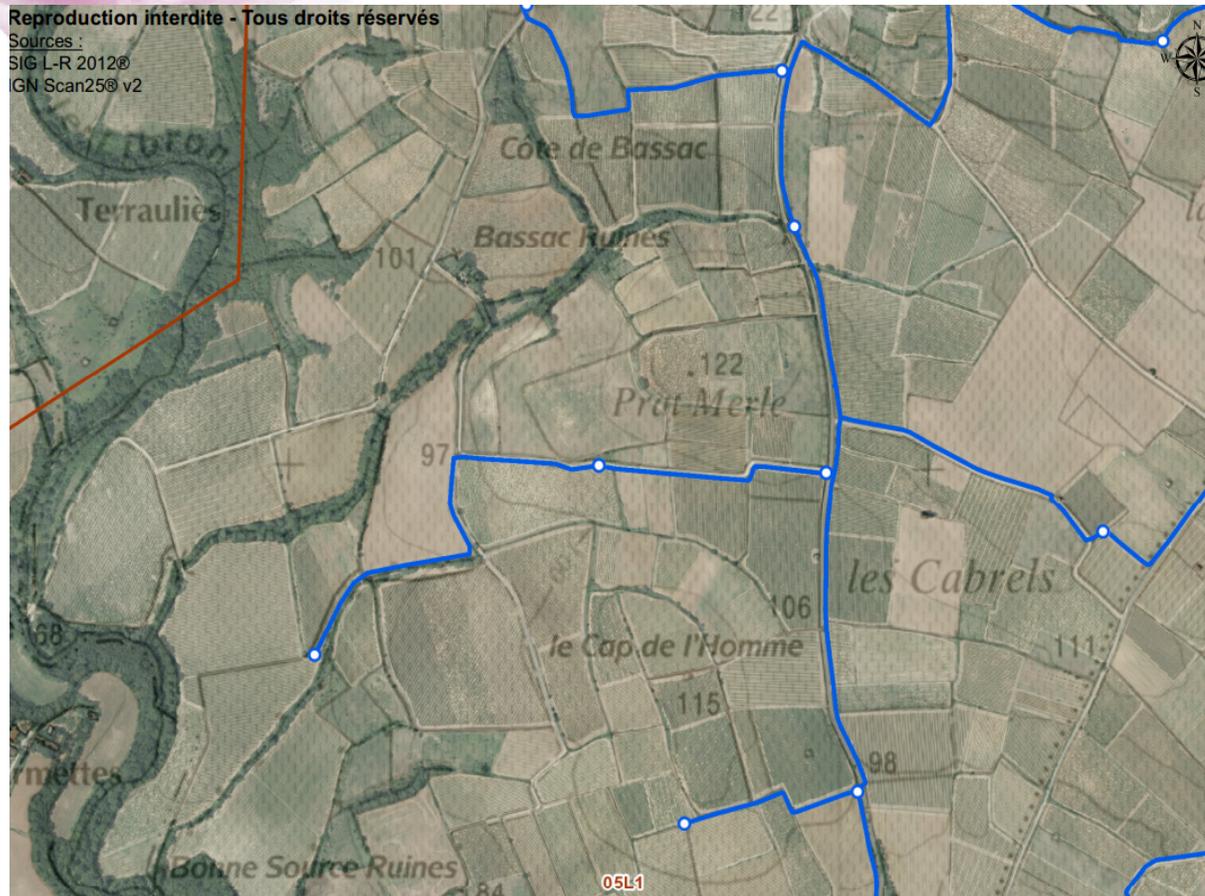
- Garanties pour la pérennité du caractère agricole (SCOT, PLU,...)
- Impact du projet sur l'aménagement du territoire (paysages, incendies, friches)
- Implication collectivités locales, structures économiques, agriculteurs
 - aménagement du territoire durable
 - installations, démarches œno-touristiques, restructurations foncières, ...
- Niveau investissement, ratio / ha
 - densité de la demande de raccordement au réseau,
 - altimétrie des parcelles,
 - Principes des tracés / emplacement des bornes,

👉 Critère essentiels :

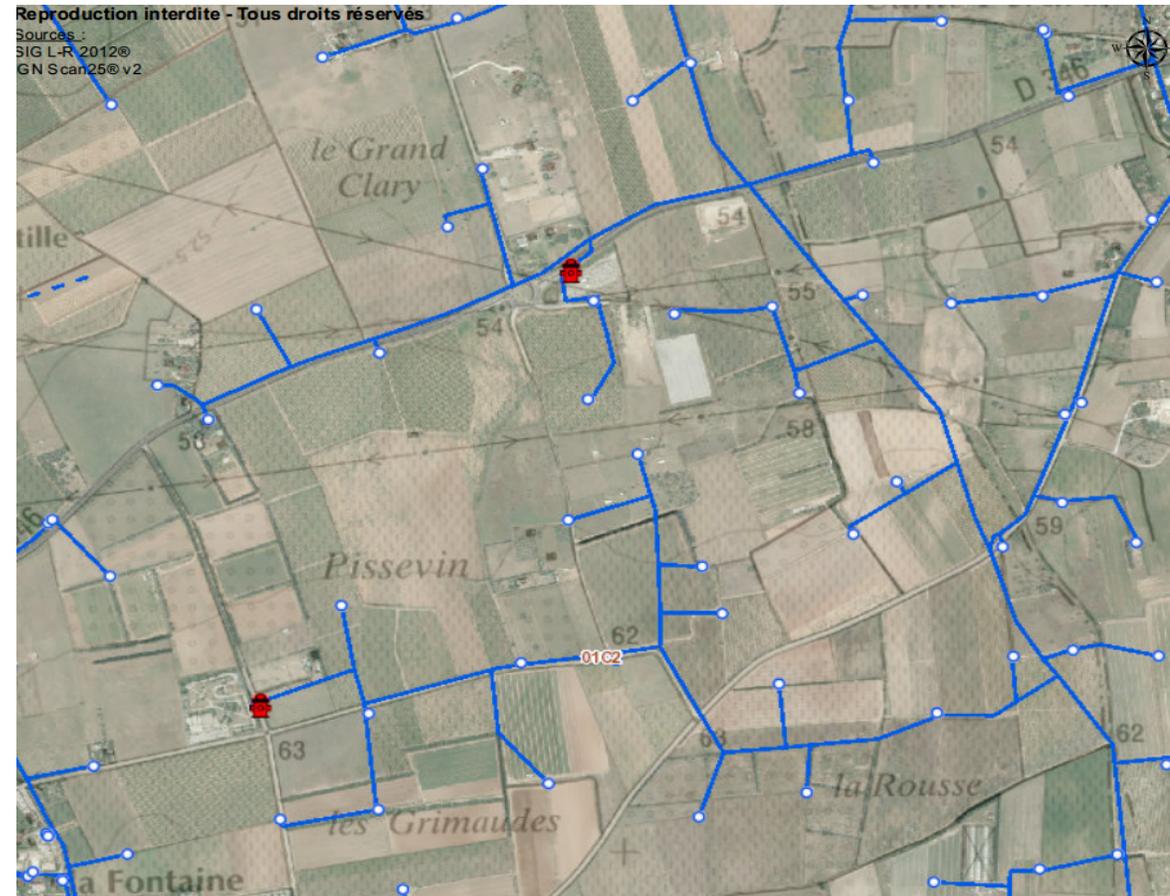
- garantir la vocation agricole à long terme des territoires équipés
- sélection des projets les plus denses.
- cohérence avec les équipements hydrauliques existants à proximité



Evolution de la densité d'équipement



Nouveaux réseaux



Anciens réseaux

Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

5. Volet gouvernance

- **Mode de gouvernance envisagée / maîtrise d'ouvrage :**
 - Collectivités,
 - ASA,
 - SAR (BRL),
- **Justification de la cohérence du périmètre déterminé : notion d'aménagement du territoire,**

Critère essentiels :

- **Les projets devront être portés par une maîtrise d'ouvrage définie sur un périmètre cohérent en termes hydrauliques et d'aménagement du territoire,**
- **Durabilité des usages de l'eau : besoins avérés et réguliers,**
- **Récupération des couts : pérennité de la structure.**



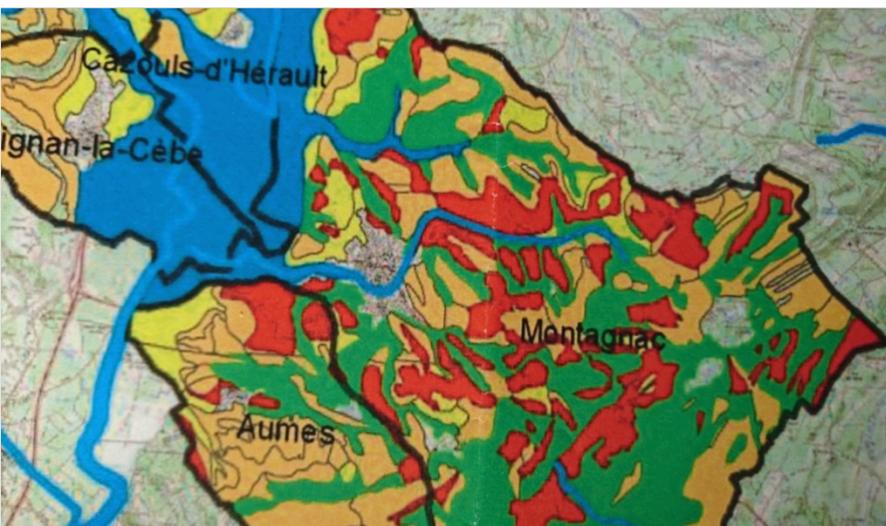
Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

6. Volet agronomique

- Sensibilité au stress hydrique de la zone,
- Intérêt de l'irrigation,
- Terroir, pédologie (type de sol, RU),
- Type de production, niveau de rendement attendu,
- Formation/Encadrement des producteurs.

👉 Critère essentiels :

- **Sensibilité avérée de la zone au stress hydrique.**
- **Pertinence du développement de l'irrigation pour le type de production et sols concernés**



Principaux critères pour l'éligibilité aux aides

9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC-ROUS

Finalisation :

- Le dossier d'AMI doit être déposé par les acteurs du territoire :
 - Caves / communes / ASL / ASA / BRL / ...
 - Les mieux placés sur les aspects essentiels de l'AMI
⇒ **stratégie économique et aménagement du territoire**
 - Appuis possible par les Chambres d'Agricultures, Union d'ASA, Bureau d'études, BRL,...
- ➔ Objectif : 1 dossier par territoire cohérent
- A déposer avant fin décembre 2018
- ➔ Phase suivante : préparer un dossier d'AAP si sélectionné à l'AMI travaux



Solutions alternatives : optimisation sur les réseaux existants

9^{èmes}
ENTRETIENS
VIGNE VIN
LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Dessaturation des réseaux (en test à BRLE)**

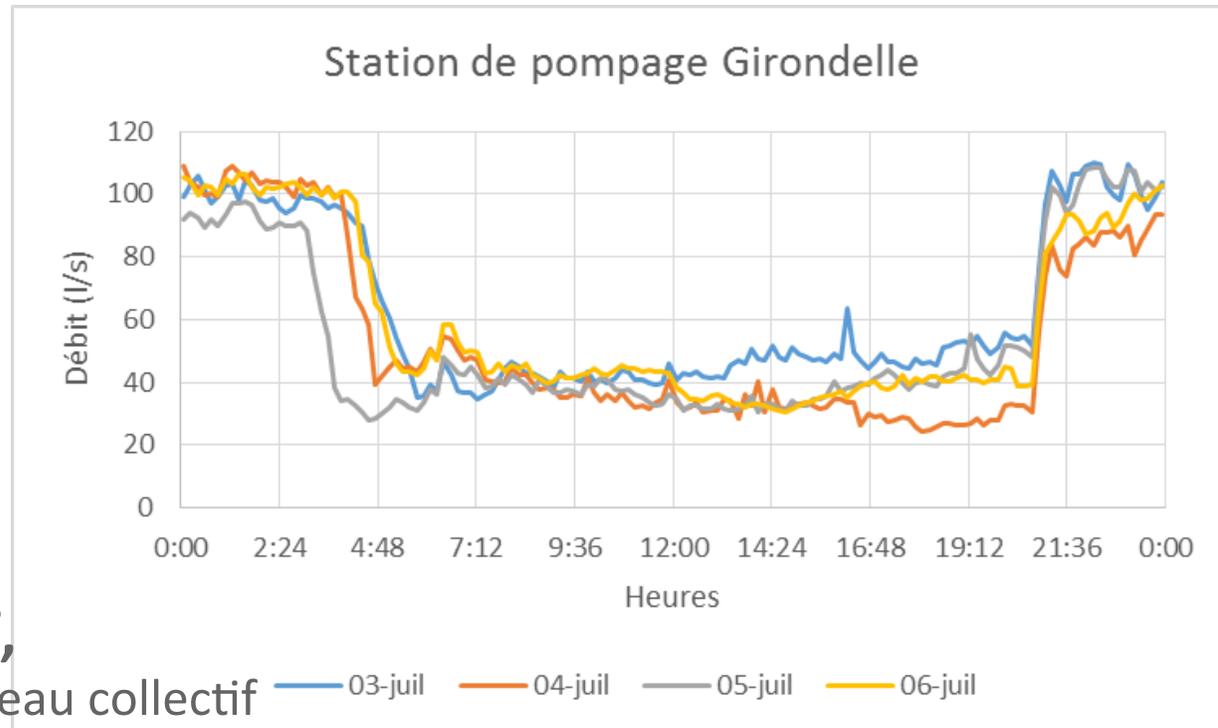
- Utiliser les périodes sous utilisées des réseaux
- Suspension des irrigations en cas de forte tension
- Création de contrats spécifiques

- **Pilotage par le gestionnaire du réseaux collectif,**

- Ouverture et fermeture des vannes par opérateur réseau collectif
- Garantir un volume par jour ou par semaine (compatible avec vigne)
- Création de contrats spécifiques

- **Avantages/inconvénients**

- Investissement limité sur les réseaux
- **Besoin de surdimensionner les installations à la parcelle**
- **Perte pour partie de la souplesse de l'utilisation à la demande**



Solutions alternatives : stockage en dehors des périodes d'irrigation

- **Stockage dans les « bassines »**

- Principe : créer des réserves indépendantes des écoulements naturels (\neq retenue collinaire)
- Remplissage par une ressource non contrainte (automne, hiver début du printemps)
- Utilisation des volumes en période d'irrigation

- **Avantages/inconvénients**

- Adapter à de nombreuses situations, multi-ressources
- Investissement et cout de fonctionnement élevés

- **Stockage hivernal des sols**

- Principe : irriguer en dehors des périodes d'irrigation
- pour remplir la réserve en eau des sols
- Réservé aux secteurs saturés avec présence de réseaux et
- pour des sols profonds

- **Avantages/inconvénients**

- Investissement limité sur les réseaux (simples extensions)
- Besoins en équipement d'irrigation pour un faible usage
- Anticipation objet de perte potentielle (pluies tardives)



Solutions alternatives : Réutilisation d'Eau Usées Traitées

- Eau urbaines traitées par des stations d'épuration,
- Utilisation au fil de l'eau ou stockage
- Traitement tertiaire = atteinte du niveau
- de qualité (mini classe C en vigne)
- Irrigation au goutte à goutte

• Avantages/inconvénients

- Ressource proche des secteurs en demande
- Coûts du traitement
- Disponibilités
- Règlementation

• Pilotes:

- Roquefort des Corbières (BRL Exploitation)
- Gruissan

